

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 202-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 5 juin 2023 :

#### **Règlement #202-2023 – Règlement amendant le règlement 118 par la modification de l'article 3**

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 6 juin 2023



---

Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière